

2, Place Marie Collet Treffort 01370 Val-Revermont 04 74 42 38 00

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Membres présents: B. BARDET, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU, C. PUVILLAND, G. RAMAKERS, JL REVEL, K. SUTTER, M. WIEL

Absents: F. BOUDOURESQUE

Excusés: M. CANTIN pouvoir donné à J. GAUGE, M. PUDDU, P. ROBIN, E. STUTZ

Convocation et affichage : 14 décembre 2017

Secrétaire de séance : A. MONCEL

## Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé, 3 abstentions pour absence.

#### Rapport annuel d'assainissement

Tous les éléments n'ayant pas été transmis, il n'a pas été possible d'établir le rapport annuel d'assainissement 2016. Ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur.

## Marchés ateliers services techniques

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 17 novembre 2017.

N° lots	Estimation	Entreprises retenues	Montant de l'offre	Nombre d'offres reçues
Lot 1 – terrassements VRD	37 000 €	SOCATRA	32 949 €	7
Lot 2 – Gros œuvre	62 000 €	JUILLARD	52 865.30 €	9
Lot 3 – charpente métallique – couverture bac acier – bardage	112 000 €	ECBM	82 093.61	4
Lot 4 – menuiseries extérieures alu – métallerie	8 500 €	CURT	8 587 €	2
Lot 5 – Menuiseries intérieures	9 500 €	Menuiseries DU REVERMONT	9 355.39 €	2
Lot 6 – plâtrerie peintures plafond	18 000 €	BONGLET	16 061 €	4

Lot 7 – carrelages faïences	7 000 €	TRONTIN	6 281 €	2
Lot 8 – électricité chauffage électrique	28 000 €	MALIN CANTIN	28 733.68	5
Lot 9 – ventilation plomberie sanitaire	16 000 €	SENTENAC	11 572 €	2

Le total des offres (248 670 €) étant inférieur à l'estimation (298 000 €), il a été décidé de réaliser les options (portes sectionnelles, escalier et garde-corps pour 30 676 €). Les marchés seront signés le 8 janvier, les travaux devraient être terminés courant juillet 2017.

## Dématérialisation de la comptabilité

Le centre de gestion de l'Ain propose par convention, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs et comptables.

La commune a déjà signé avec le centre de gestion une convention permettant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES). Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture des actes transmissibles par voie électronique (délibérations, arrêtés, documents budgétaires).

Aujourd'hui le centre de gestion propose une convention permettant la dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) : Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables (mandats, titres, factures, marchés, budgets, paies...). Tous les échanges papier avec la trésorerie seront supprimés. Cette dématérialisation nécessite également de mettre en place le parafeur électronique.

En accord avec le Trésorier, il est prévu de mettre en place cette dématérialisation complète à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Coût pour la commune 70 € par certificat (3 secrétaires + le maire), soit 280 € par an. En contrepartie, économie de papier, gain de temps et suppression des envoi postaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion et tout document s'y rapportant.

#### **RIFSEEP**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- -d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- -et d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Les anciennes « primes » sont supprimées. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Mme le Maire propose d'instituer le RIFSEEP pour les agents de la commune. Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Technique (avis obligatoire)

#### Bénéficiaires:

Fonctionnaires titulaires (stagiaires et contractuels exclus).

#### Montant et modalités de versement :

Prime IFSE – versée mensuellement selon le poste occupé

Prime CIA – versée annuellement après évaluation suite à l'entretien professionnel en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Les montants indiqués sont des maximas.

Le classement des postes et les montants de référence sont présentés au conseil. Ces montants valent pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Cette proposition maintient a minima la situation actuelle (aucun agent ne verra son salaire diminuer).

# Modalités ou retenues pour absence :

Le versement des primes et indemnités sera maintenu pendant les périodes de congés annuels, autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de service, maladies professionnelles, maladies ordinaires de moins de 3 mois

Les primes cesseront d'être versées en cas de congé de longue maladie ou de longue durée ou de maladie ordinaire supérieure à 3 mois.

Une réunion pour l'information du personnel est programmée pour fin janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer le RIFSEEP pour les agents de la commune tel que présenté.

## **Bail maison sauvage**

Par délibération du 4 novembre 2015, le conseil avait accepté un loyer modéré pour l'installation d'une activité de relieur-pareur. Sa présence permet de soutenir l'activité de la Poste. Il était prévu d'augmenter progressivement le loyer qui passerait de 350 € en 2016 à 550 € en 2022. Mme le maire, ayant fait un point financier avec l'artisan, propose de maintenir le loyer à 400 € par mois pour 2018 et 2019. Les charges patronales auxquelles il doit faire face sont très importantes. En contrepartie du blocage du loyer, compte-tenu des travaux de la mairie, le 1<sup>er</sup> étage pourra être utilisé pour des activités TAP ou associatives. Le conseil donne son accord pour le blocage du loyer.

Arrivée de M. HARNAL à 21 H 00

#### Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter par la Sté PIROUX

La Sté Piroux industrie a déposé une demande d'autorisation visée par le code de l'environnement en vue d'exploiter une installation de traitement de surface à St Etienne du bois. Ce dossier est soumis à enquête publique du 11 décembre au 12 janvier inclus dans la commune de St Etienne du bois. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

## Demande de garantie d'emprunt SEMCODA – projet Pressiat

La SEMCODA demande à la commune d'accorder sa garantie financière pour le projet de constructions à Pressiat à hauteur de 80 %, soit 1 608 000 €. Ce programme consiste en la construction de 7 logements PLUS, 4 logements PLAI et 4 logement PLS. Le financement est assuré par les Caisse des dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

#### Suivi des bâtiments communaux

Afin de suivre au mieux les bâtiments communaux et répondre à toutes les réglementations, une synthèse des bâtiments appartenant à la commune a été réalisée. Cette synthèse a mis en évidence le manque de suivi de certaines installations. Tous les équipements techniques ont été inventoriés. Il est envisagé de revoir l'organisation des services techniques et d'affecter un agent au suivi de ce patrimoine, un certain nombre de travaux (notamment les contrôles périodiques et obligatoires) seront externalisés, les contrats sont en cours de renégociation. Les occupants des locaux (payants ou à titre gratuit) recevront une information détaillée concernant l'entretien et les travaux qui leur incombent.

# Subvention de toiture :

Le conseil accepte de délibérer sur ce point non inscrit à l'ordre du jour.

Une subvention d'un montant de 531, 66 € est accordée pour la réfection d'une toiture.

# **Tour des commissions**

**Communication** : Réception des bulletins le 21 décembre.

**Voirie** : des travaux d'assainissement ont commencé sur le chemin de Villon et du Mas Gaillard en prévision du programme voirie de 2018. Le Syndicat de rivière réalise des travaux sur le bief des chaises.

**Sport-associations** : Plusieurs réunions avec le cabinet d'étude SOCAD ont été organisées pour réfléchir à la faisabilité du programme de réfection de la salle des sports. Un chiffrage plus précis permettra de prendre une décision.

**Restructuration foncière** : Le classement des sols est terminé. Un opérateur du cabinet de géomètre opère un relevé des chemins ruraux. Début 2018, chaque propriétaire recevra un échéancier des différentes opérations et devra se positionner quant à son souhait de vendre, d'acheter ou de regrouper ses terrains.

**Pressiat**: Les travaux de la route des 3 monts ont été réceptionnés. La plantation des pelouses aura lieu début mars, reste le traçage à faire, les arrêts de bus sont en cours d'installation.

**CCAS**: La distribution des colis est terminée.

**TAP**: une enquête a été lancée auprès des parents pour un retour éventuel à la semaine de 4 jours et en conséquence la suppression des TAPS. La décision devra intervenir avant fin février.

**Commerce à Cuisiat** : la commission s'est réunie, un questionnaire sera diffusé lors d'un porte à porte auprès des habitants. La méthodologie a été abordée avec Cap Rural et des visites d'autres expériences de terrain sont envisagées.

**Diagnostic en marchant de Montmerle** : le 25 novembre rencontre entre les élus et les habitants de Montmerle. Les problématiques ont été prises en compte, certaines pourront être résolues à court terme, d'autres seront mises à l'étude. Un compte rendu sera intégré aux bulletins municipaux à l'intention des habitants de Montmerle.

# **Questions diverses**

Article de la Voix de l'Ain sur la réfection de la mairie : Mme le maire tient à apporter des précisions : il n'a jamais été dit que les travaux seraient autofinancés au ¾. Le financement des travaux de la mairie n'a pas encore été acté par le conseil municipal.

Nombre d'habitants 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 2630 dont 613 à Cuisiat, 249 à Pressiat et 1768 à Treffort.

Radar pédagogique Chemin de Palluet : 3232 passages ont été enregistrés, les excès de vitesse représentent 6 %, la vitesse maximale est de 66 km/h.

Vœux du maire : le 05 Janvier à 19h00. La cérémonie commencera par la remise des bons cadeaux pour les bébés de l'année.

Le 24 janvier aura lieu la ballade thermographique : visite du village avec caméra thermique suivie d'une conférence à 19 h. Une information sera diffusée dans le bulletin.

Prochain conseil : le mercredi 31 janvier à Pressiat.

Séance levée à 22 h 00